



Document graphique demande préalable d'autorisation de travaux

Par **Pauline13**, le **09/09/2016 à 18:07**

Bonjour,

Nous avons en projet de faire une rénovation + extension de notre habitation principale.

Nous sommes en deçà des 180m2.

Notre maison est située sur un terrain clôt localisé en bordure d'une traverse, et non visible depuis l'espace public.

Le dossier, (demande préalable, pièces DP1,2,4), est prêt à être déposer.

Pensez-vous que les pièces DP6 et7 sont une obligation, dans la mesure où pour voir notre maison, il faut soit que le portail soit ouvert ou bien se situer en hauteur (escalader la clôture)?

Pour la pièce DP6 je serai bien embêtée, je ne sais pas travailler en 3D sur mon ordinateur!

Merci.

Par **morobar**, le **09/09/2016 à 19:49**

Bjr,

C'est 170 et non 180.

Tout le monde a le même problème, on se débrouille comme on peut, avec un copié-collé voire un dessin à la main.

Par **Pauline13**, le **09/09/2016 à 20:26**

OK pour les 170m2, nous en sommes très loin! J'ai bien pensé au dessin à la main, mais encore faut-il pouvoir faire une photo de l'environnement! Je ne peux pas casser la clôture pour pouvoir embrasser l'environnement. La maison en elle-même se définit assez bien avec la pièce DP 4!

Par **morobar**, le **10/09/2016** à **07:15**

Si vous tombez sur un têtard, vous n'aurez pas d'instruction pour manquer d'une pièce. Vous faites une photo comme vous pouvez, en montant sur une échelle, ou la clôture... Ce qui importe est l'inclusion du projet dans l'environnement réel, et la clôture en fait partie.